

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER): l'Europe investit dans les zones rurales

Site Natura 2000 des Boucles de la Marne 28 juin 2018

Sous la présidence de Monsieur Benoît Chevron

Île de loisirs de Jablines-Annet

Jeanne Lavialle, chargée de mission Natura 2000 à l'Agence des espaces verts











Ordre du jour

- 1. INTRODUCTION: Rappels sur Natura 2000
- 2. NATURA 2000 SUR VOTRE TERRITOIRE
- 3. INVENTAIRES ET SUIVIS NATURALISTES Marais du Refuge
- 4. MAEC
- 5. CONTRATS NATURA 2000
- 6. CHARTE NATURA 2000
- 7. COMMUNICATION
- 8. EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Qu'est-ce que Natura 2000 ?

Maillage de sites remarquables visant des espèces et habitats rares ou menacés en Europe

Directive Oiseaux (1979 et 2009)

Protection des espèces d'oiseaux et de leurs habitats





ZPSZone de Protection

Spéciale

Directive Habitats (1992)

Conservation des habitats naturels de la faune et de la flore



ZPS + ZSC = Réseau Natura 2000

Qu'est-ce que Natura 2000 ?

Objectifs:

- → Préservation de la biodiversité
- → Maintien des activités socio-économiques du monde rural
- → Gouvernance locale
- **→** Valorisation des territoires



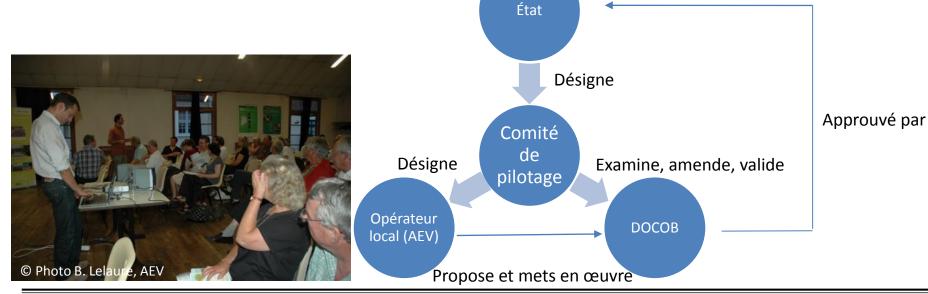
Obligation de résultat :

Maintien des espèces et des habitats dans un état de conservation favorable

La démarche Natura 2000

- Copil : collectivités locales, représentants de l'Etat, socioprofessionnels, propriétaires, exploitants et usagers du site, experts scientifiques, associations agréées de protection de l'environnement
- Elit:
 - Son Président parmi les élus des collectivités territoriales de situation
 - La structure porteuse qui rédige et mets en œuvre le DOCOB

 DOCOB : état des lieux du patrimoine naturel et des activités socioéconomiques; orientations de gestion



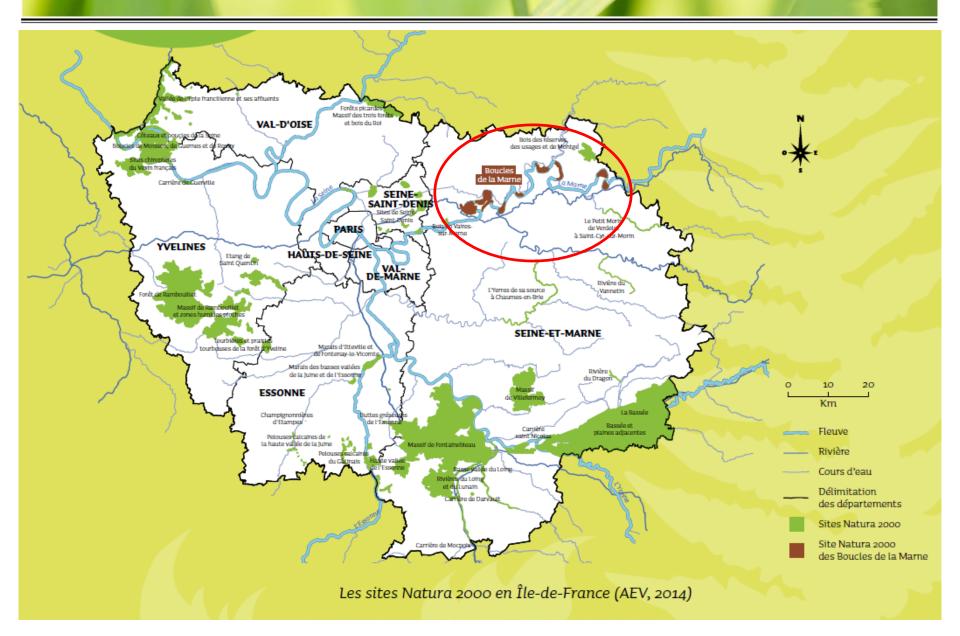
Les outils Natura 2000

- o Une démarche volontaire
- 2 outils incitatifs pour les propriétaires et exploitants:
- > Contrats Natura 2000 = Financement de travaux
- Charte Natura 2000
- o Un régime règlementaire spécifique
- Évaluation des incidences Natura 2000

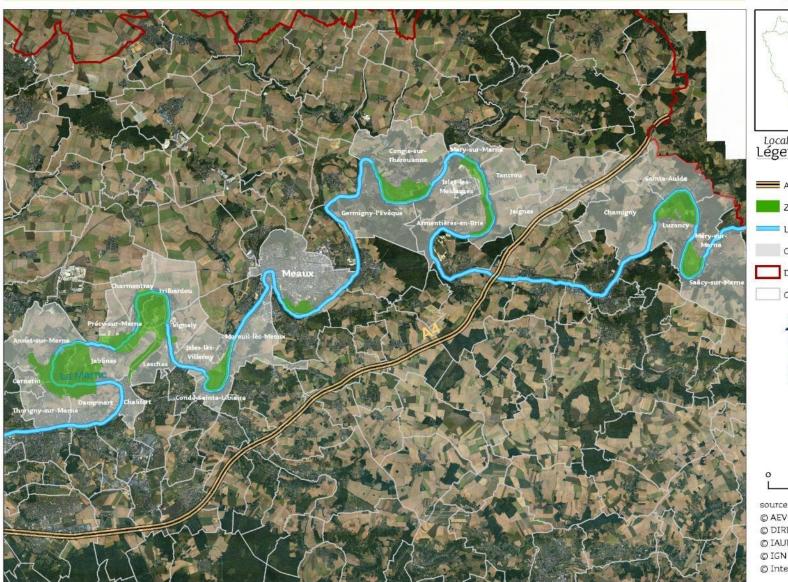
= Concertation avec les gestionnaires et usagers



35 sites Natura 2000 en Île de France



Site Natura 2000 des Boucles de la Marne







Localisation en Ile de France Légende





La Marne

Communes concernées

Départements

Communes





AEV - Tous droits réservés

© DIREN 2006

© IAURIF, Source IAURIF 2000

© IGN BDCARTHAGE 2008

© InterAtlas 2008

15/07/2010 auteur: B.Lelaure

Historique de ce site Natura 2000

Désignation par arrêté ministériel



Avril 2006

Approbation DOCOB par le Préfet

2010



2018

Rédaction Document d'objectifs

2009



Mise en œuvre et suivi



1 État des lieux 2 Analyse

Signature des contrats de gestion et de la charte

Élaboration de mesures de gestion

Gouvernance

- 2 février 2011 : 3^{ème} Copil désigne Région IDF structure porteuse pour la mise en œuvre du DOCOB
- 2011 : convention Région AEV animation
- 15 novembre 2011 : 4^{ème} Copil
- 26 février 2013 : 5^{ème} Copil
- 28 mai 2015 : 6^{ème} Copil



• 1^{er} janvier 2018 : Région maintenue structure porteuse et présidence M. Benoît Chevron

(courrier Préfet aux collectivités territoriales)

L'Agence des espaces verts

Organisme associé de la Région Îlede-France Établissement public loi 1976 Équilibre ville / nature 15 000 hectares de forêts, sites naturels et agricoles gérés pour le compte de la Région Île-de-France.

4 missions essentielles:



Aménager le territoire



Accueillir le public et favoriser l'accès aux espaces verts de proximité



Maintenir l'agriculture périurbaine



Préserver la biodiversité

Chiffres 2015 PRIF créé en 1977 867 ha Superficie totale du PRIF: 254,1 ha Total acquis en jouissance : %age acquis en jouissance : 29 %

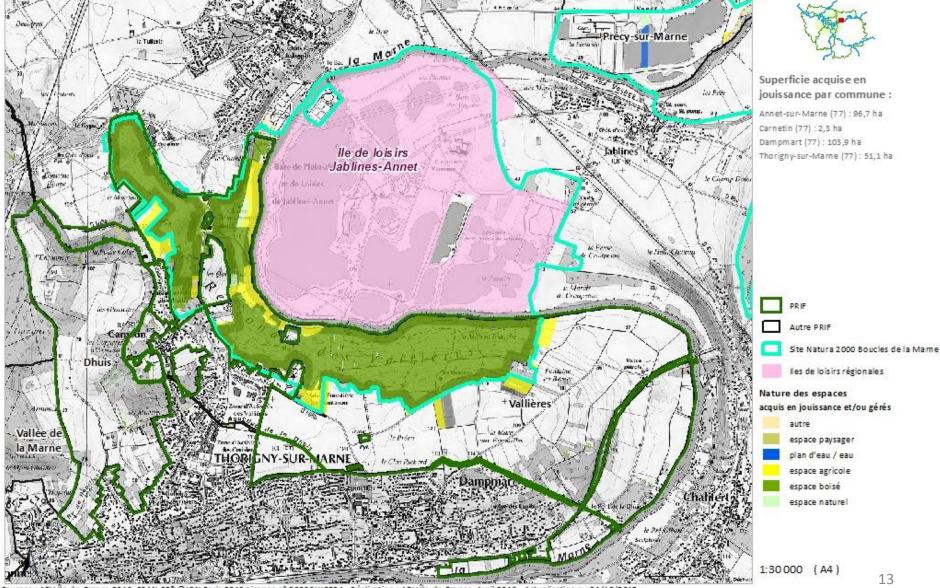
Forêt régionale des Vallières

Périmètres régionaux d'intervention foncière









Chiffres 2015

PRIF créé en 1993 193 ha Superficie totale du PRIF: 8.5 ha Total acquis en jouissance : %age acquis en jouissance : 4 %

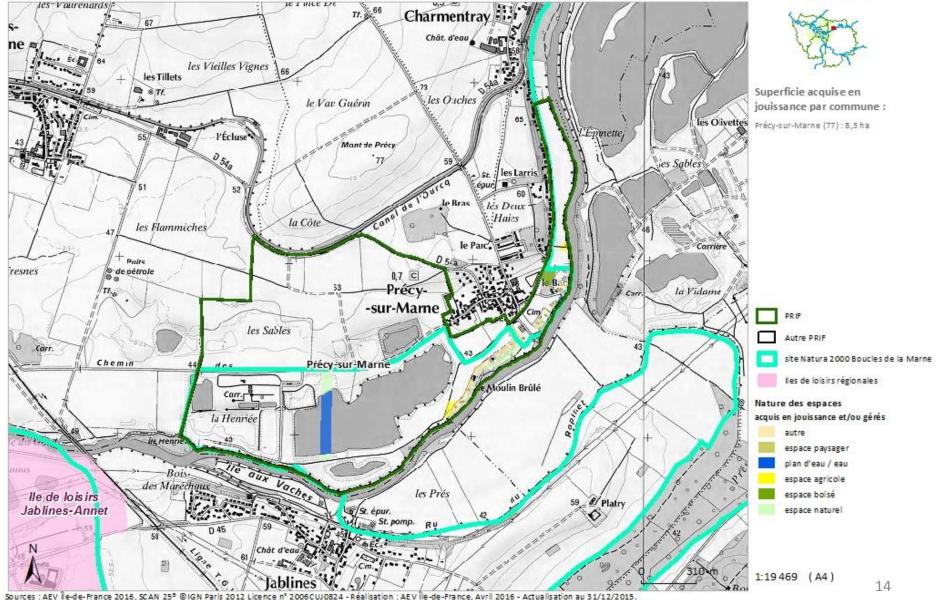
Espace naturel régional de Précy-sur-Marne

Périmètres régionaux d'intervention foncière





iledeFrance



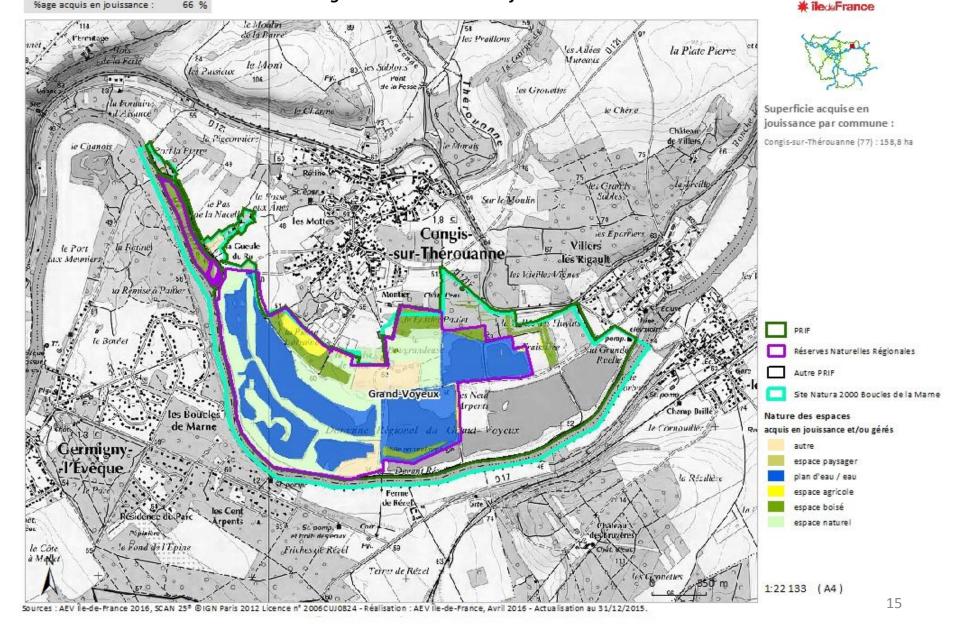
Chiffres 2015

PRIF créé en 1999 Superficie totale du PRIF: 241 ha Total acquis en jouissance : 158.8 ha %age acquis en jouissance : 66 %

Réserve naturelle régionale du Grand Voyeux

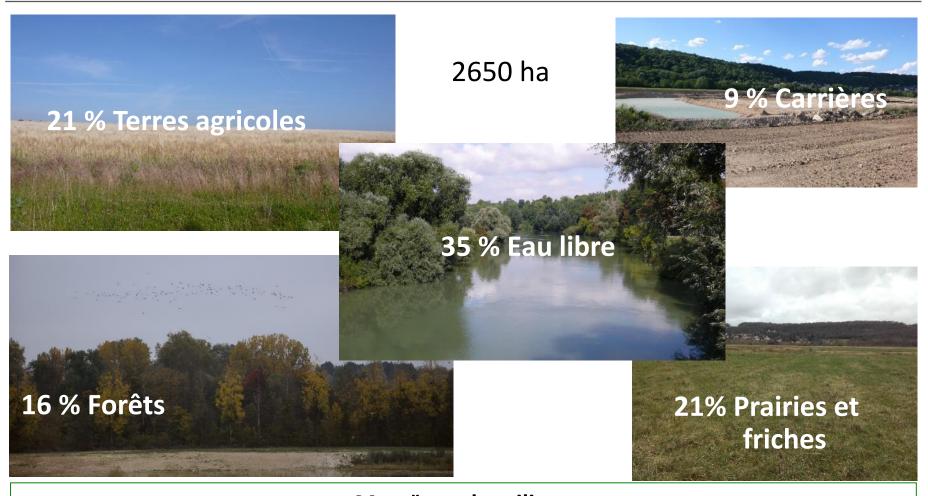
Périmètres régionaux d'intervention foncière







A l'origine de la désignation du site



Mosaïque de milieux

→ Support d'une diversité biologique exceptionnelle
Plus de 270 espèces d'oiseaux → Natura 2000

╡

A l'origine de la désignation du site

11 espèces d'intérêt communautaire (Annexe I Directive Oiseaux) + 2

- 1 Œdicnème criard
- 2 Pie-grièche écorcheur
- 3 Bondrée apivore
- 4 Milan noir
- 5 Pic noir
- 6 Martin-pêcheur
- 7 Sterne pierregarin
- 8 Mouette mélanocéphale
- 9 Butor étoilé
- 10 Gorgebleue à miroir
- 11 Blongios nain
- 12 Busard des roseaux
- 13 Pic mar

Autres espèces et milieux 10 également pris en compte

























Suivi des espèces prioritaires

- Inventaire complet : 2009 (DOCOB)
- Depuis, contributions des ornithologues bénévoles

Alexandre Faucher; Alexandre Lainé; Catherine Escudié; Chloé Chabert; Charlène Guillon; Emmanuel Bouclet; Eric Perret; Dauren Omarov; François Bouzendorf; Guillaume Larrègle; Guillaume Passavy; Isabelle Bergia; Julien Bottinelli; Julien Birard; Jean-François Magne; Lucie Landais; Lucille Bourgeais; Lydie Baranton; Loriane Mameli; Lydie Baranton; Maxime Zucca; Monique Laporte; Nathalie Lautier; Olivier Laporte; Olivier Plisson; Philippe Décourneau; Pascal Lepoulain; Philippe Persuy; Pierre Rivalin; Romain Huchin et Sarah Esnault; Régis Legros; Richard Muguet; Robin Panvert; Romain Provost; Stéphane Mallard; Sébastien Vanloo; Sylvain Vincent; Sylvestre Plancke / CG77; Sylvie Vabre; Théo Hervé; Thomas Bitsch; Vincent Le Calvez; l'ensemble du groupe local LPO IDF Vallée de la Marne (VDM)

 Enjeu de conservation : risque x valeur patrimoniale



Enjeu de conservation fort

Blongios nain 5-10	Valeur patrimoniale très forte ; nicheur très rare et en danger en IDF ; Vulnérable en France. Risque assez fort ; population faible et localisée mais stable, menacée par l'évolution naturelle des roselières, la pollution des eaux et les dérangements	Régression prévisible à long terme en l'absence de gestion favorable des habitats de nidification (roselière).
Butor étoilé 5-10	Valeur patrimoniale très forte ; espèce hivernante rare en Île-de-France et localisée à quelques secteurs, rare en France. Disparu récemment Île-de-France en tant que nicheur. Risque assez fort ; population faible et localisée, menacée par l'évolution naturelle des roselières.	Régression prévisible à long terme en l'absence de gestion favorable des habitats d'hivernage (roselière).
Gorgebleue à miroir	Valeur patrimoniale forte ; espèce très rare en IDF. Vulnérable en IDF, non menacée en France. Risque assez fort ; population faible mais en augmentation, dépendante de milieux de transition	Espèce en expansion mais seule population francilienne et risque de
Mouette mélanocéphale 15-28	à entretenir ou à créer régulièrement. Valeur patrimoniale assez forte; nicheur assez rare et quasi menacé en IDF, en augmentation	Disparition prévisible en l'absence de gestion des milieux favorables (îlots à faible recouvrement végétal) et de mise
	et non menacée en France. Risque fort ; population faible menacée par le dérangement par le public et l'évolution de la végétation des îlots. Habitat de reproduction faiblement représenté dépendant des mesures de gestion actuellement mises en œuvre.	
Œdicnème criard 12	Valeur patrimoniale forte ; nicheur rare et quasi menacée en IDF et en France	Régression prévisible si des mesures de conservation et de gestion ne sont pas mises en œuvre (pelouses et friches pionnières).
	Risque fort ; espèce actuellement bien représentée dans la ZPS mais menacée par la fermeture des milieux pionniers des carrières.	
Sterne pierregarin 13-25	Valeur patrimoniale assez forte ; nicheur assez rare et vulnérable en IDF ; mais non menacée en France.	Disparition prévisible en l'absence de gestion des milieux favorables (îlots
	Risque fort ; population faible, menacée par le dérangement par le public et l'évolution de la végétation sur les îlots. Habitat de reproduction faiblement représenté dépendant des mesures de gestion actuellement mises en œuvre.	
Busard des roseaux 0	Valeur patrimoniale très forte ; espèce très rare et en danger critique d'extinction en Île-de- France, localisée à quelques sites, vulnérable en France.	Régression prévisible à long terme en l'absence de gestion favorable des habitats de nidification (roselière). Menacé par la fréquentation.
	Risque assez fort ; population faible et localisée, menacée par l'évolution naturelle des roselières.	

Enjeu de conservation fort

5-10 **→** 5-6



5-10 🔰 2-7



10-12 -> 11-15



0 7 3-4

15-28 7 70-80



12 -> 15-25



13-25 \rightarrow 10-40

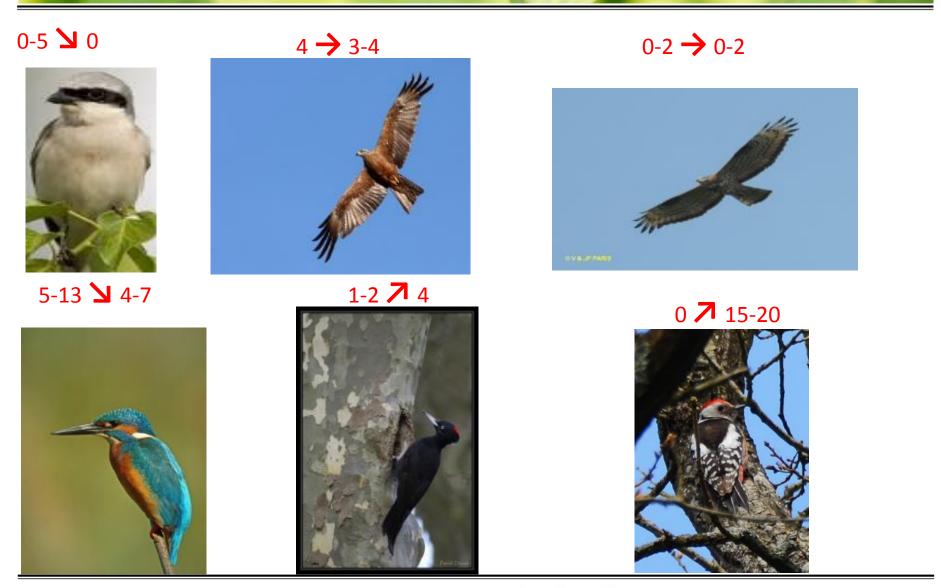




Enjeu de conservation assez fort à faible

Pie-grièche écorcheur 0-5	Valeur patrimoniale assez forte ; nicheur assez rare en IDF ; quasi menacé en IDF et en France	Risque de régression à long terme en l'absence de gestion des milieux favorables
	Risque assez fort ; population faible et localisée, aux effectifs fluctuants. Menacée par l'urbanisation et la disparition des gros insectes dont elle se nourrit.	
Milan noir 4	Valeur patrimoniale forte ; espèce rare en Île-de-France localisée à quelques sites et en limite d'aire de répartition, mais en augmentation dans la région et non menacée en France.	Espèce en partie dépendante du maintien d'activités de stockage de déchets. Habitats
	Risque assez fort ; population faible mais en augmentation, dépendant en partie des activités humaines pour son alimentation, menacée à terme par la fermeture des centres de stockage des déchets.	
Bondrée apivore 0-2	Valeur patrimoniale : Moyenne ; espèce rare et vulnérable en IDF ; non menacé en France.	Populations stables non dépendantes de mesures de conservation particulières
	Risque : Faible ; Risque moyen d'altération de ses habitats de chasse ; risque faible d'altération de ses habitats de reproduction	
Martin-pêcheur d'Europe 5-13	Valeur patrimoniale : Moyenne ; Espèce assez rare IDF, bien répartie ; Vulnérable en France.	Populations non dépendantes de mesures de conservation particulières.
	Risque : Faible ; Les berges abruptes sont peu menacées dans leur globalité	
Pic noir 1-2	Valeur patrimoniale : Moyenne ; Espèce assez rare, en augmentation et non menacée en IDF et France.	Population non dépendante de mesures de conservation particulières.
	Risque : Faible ; Population faible mais stable, habitats peu menacés	- conservation particulieres.
Pic mar 0	Valeur patrimoniale : Moyenne ; Espèce assez rare, en augmentation et non menacée en IDF et France.	Populations non dépendantes de mesures
	Risque : Faible ; Habitats peu menacés	de conservation particulières.

Enjeu de conservation assez fort à faible



Agence des Espaces Verts DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE



AVEN du Grand Voyeux

Parc du Pâtis – ville de Meaux

RNR du Grand Voyeux – AEV

+ Chantiers natures



CORIF-LPO – Groupe Local Vallée de la Marne

Comptages spécifiques : Wetlands (mi janvier), Oedicnèmes criards (28-29 avril 2018)

Sorties nature

Animations



AEV – Sablières SUEZ Capoulade / avec AVEN, LPO-IDF

Comptages regroupements postnuptiaux oedicnème – 40 à 50 individus

Convention de partenariat en projet



AEV – suivi Pics Vallieres

17 points d'écoute

Résultats 2018 :

1 couple Pic noir

4-5 couples Pic mar



Forêt régionale des Vallières

Points d'écoute des Pics Mars et des Pics Noirs





Études et suivis réalisés sur l'ENS Marais du Refuge Intervention du Département 77

Espace Naturel Sensible du marais du Refuge

Diagnostic environnemental et projet de valorisation

Sylvestre PLANCKE

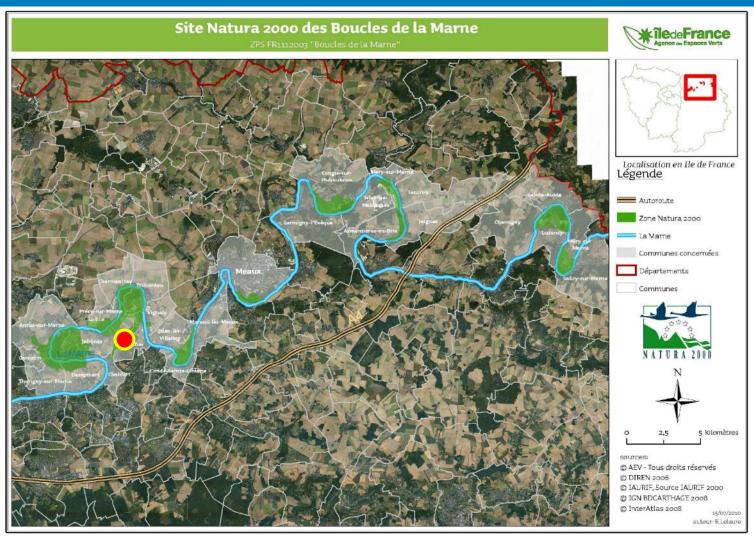
Plans de gestion ENS Départementaux





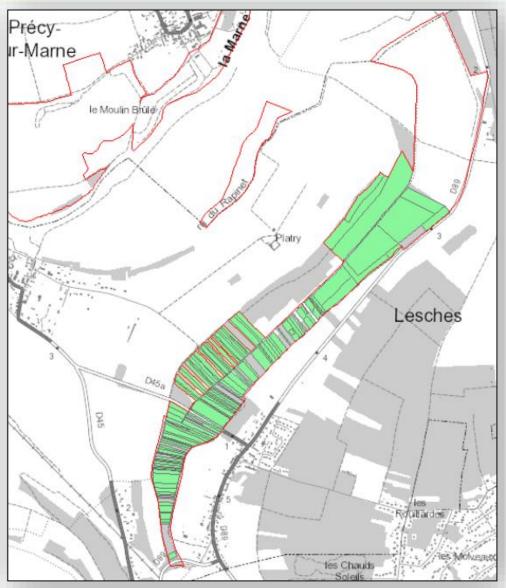


Place du marais du Refuge dans le réseau d'espaces naturels de la vallée de la Marne





Maîtrise foncière départementale actuelle au sein du périmètre de l'ENS « Le marais du Refuge »



> 56,7 ha de terrains déjà acquis

Dont:

- > 7,7 ha à Chalifert
- > 21 ha à Jablines
- > 27,9 ha à Lesches

SEINE MARNE LE DÉPARTEMENT

Diagnostic environnemental

- 2001 : étude écologique ECOSPHERE ;
- 2015 : étude Coléoptères, flore et végétations (BIOTOPE) ;
- 2018: étude hydraulique;
- 2018 : étude de la fonctionnalité piscicole ;
- X à 2018 : veille environnementale CD77 et naturalistes divers.



L'environnement et le patrimoine naturel de l'ENS – Hydrologie

- Inondabilité du site par la Marne → débordement aux alentours de 41,5 m NGF → inondation de longue durée, « eau piégée » lors de la décrue
- Durant les grandes crues le marais peut être noyé sous
 3 à 4 m d'eau
- Assèchement estival du marais
- Tendance liant débit de la Marne et mise en eau du ru du Rapinet



Inondation du site le 4 mars 1958 - Source IGN

SEINE MARNE LE DÉPARTEMENT

Les habitats naturels

- 39 habitats naturels, ainsi que 4 mosaïques d'habitats recensés sur l'aire d'études rapprochée (152 ha)
- 21 habitats patrimoniaux qui couvent 55,1 ha soit 36% de l'aire d'étude rapprochée
- Dominance des formations boisées, des cultures puis des formations herbacées hygrophiles
- L'ensemble du secteur de la gravière avoisine les 22 ha, soit environ 15 % du site d'étude.









Les habitats naturels – Niveau d'enjeu local





Les espèces végétales

- Recensement de 397 espèces végétales depuis 1999, soit 22% des 1842 espèces de Seine-et-Marne;
- 48 patrimoniales et 2 protégées au niveau régional, la Cardamine impatiente et la Sanguisorbe officinale.



Cardamine impatiente @Biotope



Sanguisorbe officinale @INPN



Les espèces végétales – enjeu de conservation local

Nom Vernaculaire	Liste rouge régionale	Rareté régionale	Enjeu de conservation local
Scirpe maritime	CR	RRR	Fort
Scirpe épingle	EN	RRR	Fort
Sanguisorbe officinale	VU	RRR	Fort
Menthe pouliot	EN	RR	Fort
Butome en ombelle	VU	RR	Fort
Germandrée des marais	VU	RR	Fort







Scirpe épingle

Légende : Liste Rouge régionale : (CR) En danger critique d'extinction (VU) Vulnérable, (EN) En danger Rareté régionale : (-) Absente, (D) Disparue, (RRR) Extrêmement rare, (RR) Très Rare

- 6 espèces à enjeu de conservation fort
- 22 espèces à enjeu de conservation moyen
- 20 espèces à enjeux de conservation faible



Menthe pouliot



Germandrée des marais



Butome en ombelle



Les espèces animales - Entomofaune

- 351 espèces d'insectes (inventaires BIOTOPE et données CETTIA) :
 - 30 espèces de lépidoptères rhopalocères (26% des lépidoptères de Seine-et-Marne) dont 2 espèces à enjeu de conservation moyen;
 - 34 espèces d'odonates (59% des odonates d'Ile-de-France) dont 2 espèces à enjeux de conservation fort;
 - 26 espèces d'orthoptères (48% des orthoptères de Seine-et-Marne dont 6 espèces à enjeux de conservation fort;
 - 256 espèces de coléoptères (17,4% des coléoptères de Seine-et-Marne) dont 6 espèces à enjeux de conservation fort ;



Tabac d'Espagne @Biotope



Anax empereur @Biotope



Conocéphale gracieux @Biotope



Les espèces animales – Amphibiens et Reptiles

- 8 espèces d'amphibiens recensées soit 50% de la faune régionale;
- 3 espèces patrimoniales ;
- Habitats favorables aux amphibiens en période de reproduction et hivernage.

Nom scientifique	Nom français	Statut de rareté IDF	Dernière observation	Enjeux de conservation sur site
Pelodytes punctatus	Pélodyte ponctué	TR	CD 77, 2016	Fort
Epidalea calamita	Crapaud calamite	R	CD 77, 2015	Moyen
Lissotriton vulgaris	Triton ponctué	PC	CD 77, 2015	Faible

- 2 espèces de reptiles recensées ;
- Aucune espèces patrimoniales ;
- Habitats favorables aux reptiles hors périodes en eau.

SEINE MARNE LE DÉPARTEMENT

Fonctionnalité piscicole







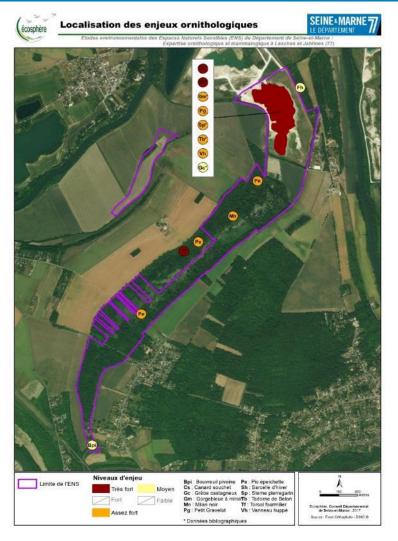
Ru du Rapinet -	(pêche du 23/05/18)
-----------------	---------------------

Nom commun	Nom latin	Code	Station 1	Station 2	Station 3	Station 4	Station 5	TOTAL
Brochet	Esox lucius	BRO	14	18	3	-	-	35
Loche épineuse	Cobitis taenia	LOR	2	-	-	-	-	2
Tanche	Tinca tinca	TAN	9	6	-	-	-	15
`		TOTAL:	25	24	3	0	0	52



Les espèces animales – Avifaune

- 136 espèces fréquentent le site
- 50 nicheuses
- 86 en halte migratoire, erratisme ou hivernage



Nidification possible d'espèces patrimoniales

- Canard souchet
- Sarcelle d'hiver
- Busard des roseaux
- Héron pourpré
- Autour des Palombes



Espèces de la directive utilisant le site

Espèces	Hivernage	Alimentation	Nidification
Œdicnème criard		Occasionnel	
Pie-grièche écorcheur			
Bondrée apivore		Avérée	Probable
Milan noir		Avérée	Certaine
Pic noir		Avérée	Probable
Sterne pierregarin		Avérée	Possible
Martin pêcheur		Possible	Possible
Blongios nain		Possible	Possible
Butor étoilé	Possible		
Gorge-Bleue		Avérée	Possible
Mouette mélanocéphale		Avérée	Possible

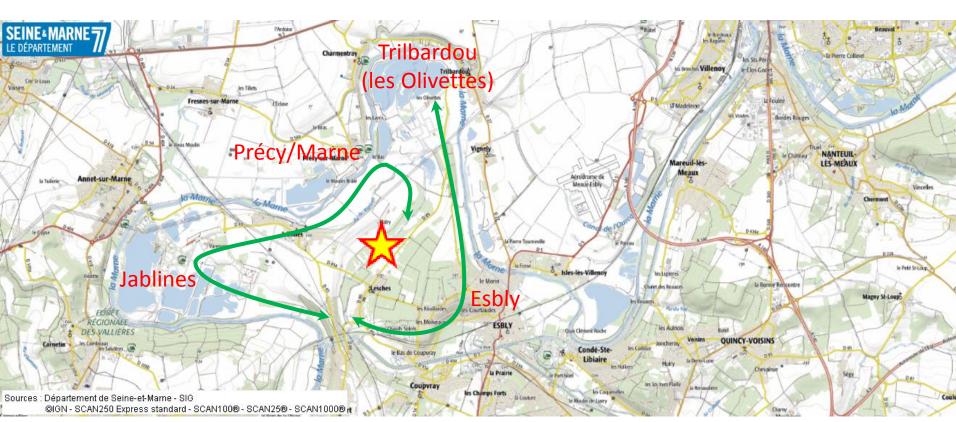


Autres espèces à effectifs notables

Espèces	Hivernage	Migration				
Canard pilet		Régulier en passage prénuptial				
Sarcelle d'hiver	Régulier, effectifs parfois importants					
Fuligule milouin	Régulier	Régulier				
Fuligule morillon	Régulier	Régulier				
Avocette élégante		Régulier				
Chevalier gambette		Régulier				
Combattant varié		Régulier				
24 espèces de petits échassiers fréquentent le site						

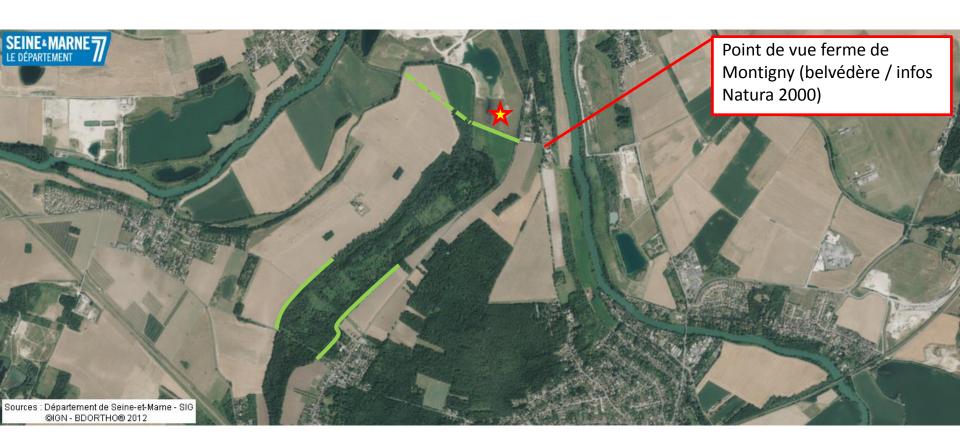


Premières intentions de valorisation : à l'échelle intercommunale





Fréquentation et valorisation actuelle du site : cartographie





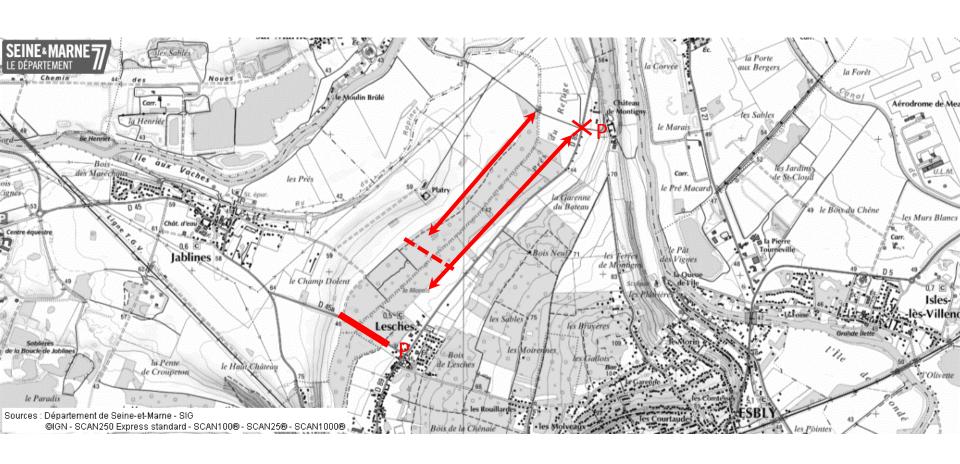


SEINE MARNE LE DÉPARTEMENT

- Premier critère : habitats naturels et risques de dérangement / dégradation (à étudier)
- Forte problématique autour du **stationnement** voire des stationnements qui limite de fait la capacité d'accueil du marais
- Impact prévisible des crues sur l'accès au marais
- **APPB**: interdit la construction d'ouvrages ou de chemins nouveaux et la circulation (...) des personnes du 15 janvier au 30 avril

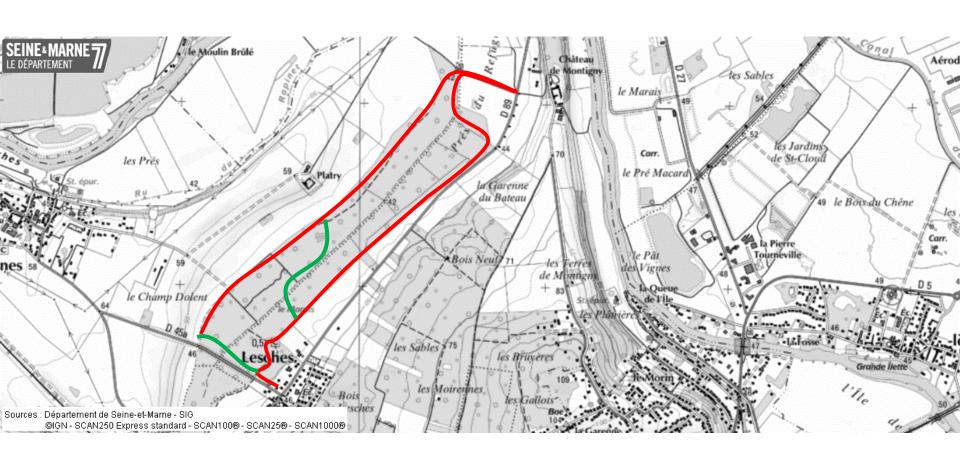


Points critiques pour l'accueil du public





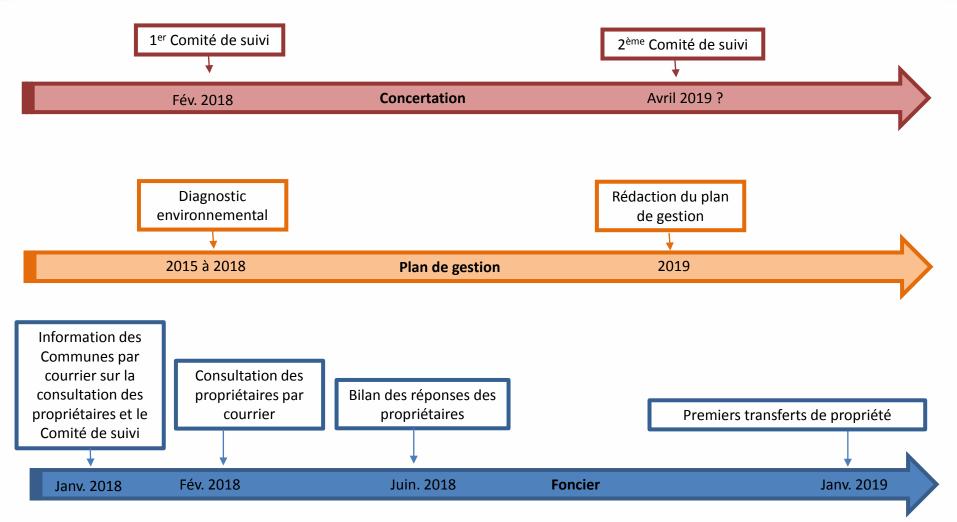
Premières intentions de valorisation : sur le site même



Public cible: familial



Planning prévisionnel 2018 du projet de valorisation de l'ENS « Le marais du Refuge »



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE





Les outils Natura 2000

- o Une démarche volontaire
- 2 outils incitatifs pour les propriétaires et exploitants:
- > Contrats Natura 2000 = Financement de travaux
- Charte Natura 2000
- o Un régime règlementaire spécifique
- Évaluation des incidences Natura 2000

= Concertation avec les gestionnaires et usagers

Les mesures agroenvironnementales

- = Contrats Natura 2000 en zone agricole
- Pour les agriculteurs
- Dans la ZPS
- Sur des parcelles déclarées à la PAC

19 agriculteurs sur les Boucles de la Marne – 475 ha

- 20 jours/ an consacré par l'animateur à l'animation du PAEC
- Rencontre des agriculteurs (95% contactés depuis 2015), sensibilisation

=> Mise en place ou maintien de pratiques favorables aux espèces-cibles du site Natura 2000

-> Spécificité des Boucles à préserver: mosaïque culture/gel/prairies/bois

Les mesures agroenvironnementales

15 MAEC proposées

- Création de prairies (3)
- Entretien de prairies (3)
- Création de bandes enherbées « refuge » (2)
- Création de couverts favorables à l'avifaune (1)
- Gestion de zones humides (1)
- Gestion pastorale (1)
- Entretien des haies (1)
- Entretien des arbres alignés (1)
- Entretien des ripisylves (1)
- Entretien des bosquets (1)

MAEC: engagements 2015

	Création et entretien d'un couvert d'intérêt avifaune	Entretien de prairies sans fertilisation	Entretien de prairies avec ajustement de la pression de pâturage	Entretien de prairies avec retard de fauche	Gestion pastorale	Haies
Code : IF_BOMA_	HE16	HE01	HE02	HE03	HE21	HA01
Montant €/ha ou €/ml	600 €/ha	130,57 €/ha	206,01 €/ha	353,43 €/ha	301,43 €/ha	0,36 €/ml
JABLINES				2,52		
TRILBARDOU				6,38		
LESCHES		2,79		10,77		
CONGIS	9,09			8,38		383
CONGIS			2,84		23,51	
TOTAUX 2015	9,09 ha	2,79 ha	2,84 ha	28,05 ha	23,51 ha	383 ha

2015 : 5 agriculteurs - 66,28 ha - 12% SAU de la ZPS

MAEC: engagements 2017

	Création et entretien d'un couvert d'intérêt avifaune	Entretien de prairies sans fertilisation	Entretien de prairies avec ajustement de la pression de pâturage	Entretien de prairies avec retard de fauche	Gestion pastorale	Haies
Code : IF_BOMA_	HE16	HE01	HE02	HE03	HE21	HA01
Montant €/ha ou €/ml	600 €/ha	130,57 €/ha	206,01 €/ha	353,43 €/ha	301,43 €/ha	0,36 €/ml
MERY	0,37					385
CONGIS				4,8		
LUZANCY		10,64				
LUZANCY		13,41				
TOTAUX 2017	0,37 ha	24,05 ha		4,8 ha		385 ha

2017 : 4 agriculteurs (3 nvx) – 29,22 ha – 5% SAU de la ZPS

MAEC: engagements 2018

	Création et entretien d'un couvert d'intérêt avifaune	Entretien de prairies sans fertilisation	Entretien de prairies avec ajustement de la pression de pâturage	Entretien de prairies avec retard de fauche	Gestion pastorale	Haies
Code : IF_BOMA_	HE16	HE01	HE02	HE03	HE21	HA01
Montant €/ha ou €/ml	600 €/ha	130,57 €/ha	206,01 €/ha	353,43 €/ha	301,43 €/ha	0,36 €/ml
MERY	0,19					
JABLINES	0,69					
LESCHES	0,45			1,64		
TRILBARDOU	4,1					
PRECY	2,65					
TOTAUX 2018	8,08 ha			1,64 ha		
TOTAUX 2015 -2017 - 2018	17,54 ha	26,84 ha	2,84 ha	34,49 ha	23,51 ha	768 ha

2018 : 5 agriculteurs (2 nvx) – 9,72 ha – 2% de la SAU

Les mesures agroenvironnementales

Les chiffres clés:

- 2015 : 5 agriculteurs 66,28 ha
- 2017: 4 agriculteurs (3 nvx) 29,22 ha
- 2018: 5 agriculteurs (2 nvx) 9,72 ha
- Total surface engagée actuellement : 105 ha
- 19% de la SAU
- 10 agriculteurs sur 19

• Gestion enveloppe annuelle : 27 000 € en 2018





Contrats forestiers

Dispositif favorisant le développement de bois sénescent



Contrats zones humides

- Entretien ou restauration de la végétation des berges de la Marne et des plans d'eau
- Restauration et aménagements des bras de la Marne et des plans d'eau
- Dévégétalisation et scarification d'ilots ou de placettes
- Mise en place de radeaux à sternes
- Entretien des roselières
- Entretien canaux et fossés



Contrats milieu ouvert non agricole

- Restauration et entretien de milieux ouverts
- Équipement et gestion pastorale de milieux ouverts en génie écologique
- Réhabilitation/entretien de haies et autres éléments fixes du paysage
- Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de sols peu végétalisés en milieu sec

Contrats fréquentation

- Prise en charge de certains surcoûts visant à limiter l'impact de la fréquentation dans les zones sensibles
- Travaux de mise en défens, de fermeture ou d'aménagements des accès à des zones de reproduction des oiseaux
- Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact



Projet: ajout d'une fiche contrat

MO ₋₅ Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indés	irable	N2oP et	tR	Axe PDRH 323 B		Priorité 2
Espèce(s) ciblée(s): Alimentation, reproduction: Œdicnème criard (A133);	Objecti	fs de la mesure :	Cette action	n vise l'ouverture de surface	s plus o	ou moins envahie par une
Sterne Pierregarin (A193); Mouette mélanocéphale (A176); Alimentation:	espèce i	indésirable et leur (entretien pa	r fauche ou girobroyage. Elle	est réal	isée au profit des espèces
Bondrée apivore (A236), Pie-grièche écorcheur (A338), Busard Saint-Martin (en	d'oiseaı	ux inféodées aux m	nilieux ouve	rts (friches), et couvre les tr	avaux p	ermettant le maintien de
hivernage) (Ao82)	,					
Acteurs concernés : Les propriétaires privés ou publics de terrains ouverts	Localis	ation : Milieux sec	s ou humid	es en cours de colonisation	Surfac	e concernée : 100 ha
non agricoles, les titulaires de droits réels sur les parcelles, associations de	par une	espèce indésirable	e		Object	if : 30 ha en entretien
chasse, Fédération de chasse, CG, Région, AEV, collectivités locales, Syndicats,	Ancienn	es carrières (BPAL	de Jablines-	Annet, boucle de Trilbardou	10 ha e	n restauration
		e-lès-Villenoy), fric				
***************************************		~~~~~~~~~	_	ots des plans d'eau d' <u>Isles</u> -		
I I		********		, Congis-sur-Thérouanne		
Critère: d'éligibilité : Les modalités de gestion après le chantier d'ouverture doivent êl		~~~~			rites den	s le contrat en engagement
rémunéré ou en engagement non rémunéré, Les mesuressont cumulables. Les espèc			_			
Diagnostic parcellaire préalable : Diagnostic de la parcelle à réaliser au préalable par						
d'interventions et de la localisation (fréquence d'intervention, matériel). Le plan d'exécution des travaux devra être validé par le service instructeur et annexé au contrat.						
Engagements non rémunérés		Engagements rémunérés				
- Période d'autorisation des travaux 1 ^{er} septembre - 1 ^{er} mars		- Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux				
- Absence de traitement phytosanitaire		- Dévitalisation par <u>annellation</u> , dessouchage, rabotage des souches, enlèvement des souches et				
- Absence de fertilisation		grumes hors de la parcelle				
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des trava	2112	- Débroussaillage, gyrobroyage, fauche manuelle ou mécanique, avec exportation des produits de la				
réalisés par le bénéficiaire)	aux.	coupe, transport des matériaux				
	-	- Broyage au sol et nettoyage du sol avec exportation des produits				
- Engagement du bénéficiaire à autoriser le suivi des parcelles concernées structure animatrice.	par la	- Ecopaturage				
		- Frais de mise en décharge				
- Ecobuage interdit		- Études et frais d'expert				
		- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service				
		instructeur				
Engagements contrôlés		<u>Indicateurs de suivi</u>				
- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (linéaire traité, da	ites des	des Nombre et surface de milieux ouverts restaurés et entretenus sur le site Natura 2000				
	interventions, matériel utilisé) ;		Nombre et montants des contrats concernant cette mesure sur le site Natura 2000			
- Comparaison état initial et post-travaux des linéaires (photographies)		Suivi écologique de la zone entretenues (espèces d'intérêt communautaire, dynamique				
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de		in de d'évolution)				
localisation avec l'état des éléments travaillés						
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente						
Manager de Basile a Récombation a considér une de la facilité de la considération de l	25. Z	= !	A T (EEADED) - 345555	M 4	well-mark cell-astets.	
Montant de l'aide : Rémunération accordée sur devis (validé par le service instructeu réelles ; paiement sur facture acquittée ou pièce de valeur probante équivalente.	ur) et lim		Financemer établissemer	tte : Europe (FEADER) + MEEDD	M ; évent	tuellement collectivités,



Contrats Natura 2000 en cours

- 2016 2020 AEV, RNR du Grand Voyeux :
 - Création de chenaux dans la roselière de la Bougrandeuse

Marc SITTER, conservateur de la RNR du Grand Voyeux

Opération cofinancée	Montant TTC
Création de chenaux pour augmenter l'interface eau libre-roselière (TU05)	40 000,00 €

Financement Région Ile-de-France + 62,5 % cofinancement FEADER + Etat (HT)

Contrats Natura 2000 en cours

- 2016 2020 AEV, RNR du Grand Voyeux
- Fauchage hivernal avec exportation par secteur en rotation sur 5 ans

Opération cofinancée	Montant TTC
Fauchage hivernal avec exportation par secteur en rotation sur 5 ans (TE05)	76 000,00 €

Financement Région Ile-de-France + 60 % cofinancement FEADER Etat (HT) + 40% cofinancement Agence de l'Eau

Contrats Natura 2000 en cours

- 2016 2020 Île de loisirs de Jablines-Annet
 - Réouverture îlot Mouettes mélanocéphales





Opération cofinancée

Montant HT

Débroussaillage de l'îlot

4 000,00 €

Financement 50% FEADER + 50% Etat (HT)



Contrats Natura 2000 en projet

- Parc du Pâtis, ville de Meaux, AVEN
 - Réouverture milieux humides





Contrats Natura 2000 en projet

- Fédération de pêche de Seine-et-Marne
 - Restauration frayères à brochets



Forêt régionale des Vallières



Précy sur Marne, domaine VNF

Contrats Natura 2000 en projet

- Domaine régional de Précy, AEV
 - Lutte contre la Renouée du Japon



Formation été 2018 : évaluation de la faisabilité d'un projet d'écopaturage

Contrats Natura 2000 en projet

- Marais du Refuge et Ru du Rapinet Département 77, CA Marne et Gondoire
 - Restauration de milieux ouverts





Qui peut adhérer à une charte Natura 2000?

- → Propriétaire
- → Mandataire (qualifié juridiquement)

Sur tout ou partie des parcelles de l'adhérent incluses dans le site Natura 2000.

Engagements simples, facilement mis en œuvre, n'engageant pas de dépenses

Quels avantages?

- Exonération TFNB parcelles cadastrales engagées
- Exonération ¾ droits de mutation (donations, successions)
- Reconnaissance engagement milieux espèces : garantie gestion durable forêts

Durée validité : 5 ans

SUR L'ENSEMBLE DU SITE NATURA 2000 DES BOUCLES DE LA MARNE

EXEMPLE DE RECOMMANDATIONS

Informer l'animateur Natura 2000 de toute dégradation des milieux naturels

EXEMPLE D'ENGAGEMENTS

 Autoriser l'accès aux parcelles à l'animateur Natura 2000 pour la réalisation d'inventaires et suivis naturalistes

EN MILIEUX HUMIDES

EXEMPLE D'ENGAGEMENTS

• En cas de plantation, utiliser des espèces indigènes et adaptées

EXEMPLE DE RECOMMANDATIONS

 Réaliser les travaux hors période de nidification : entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} mars

Département de Seine et Marne (2014) Les Olivettes 118 ha ; Marais du Refuge 24 ha

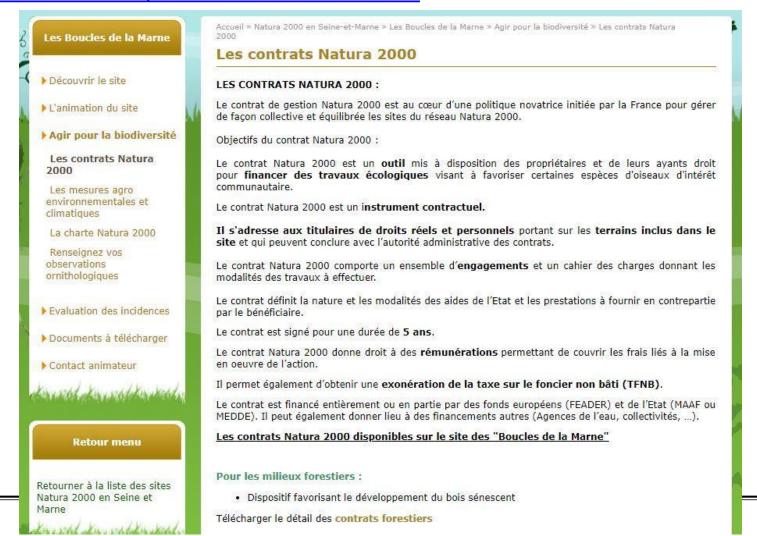




• Site internet : http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/les-boucles-de-la-marne



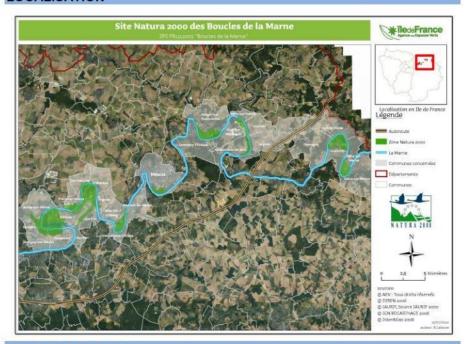
• Site internet : http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/les-boucles-de-la-marne



• Fiche de synthèse du site Natura 2000 réalisée en 2015

SITE NATURA 2000 FR1112003 ZPS des "Boucles de la Marne"

LOCALISATION



FICHE D'IDENTITE

Statut : Zone de Protection Spéciale (Directive Européenne Oiseaux)

Date de l'arrêté de désignation : 12/04/2006

Date d' approbation du document d' objectifs (DOCOB) : 17/11/2010

Deux panneaux posés en 2014



Île de loisirs de Jablines Annet



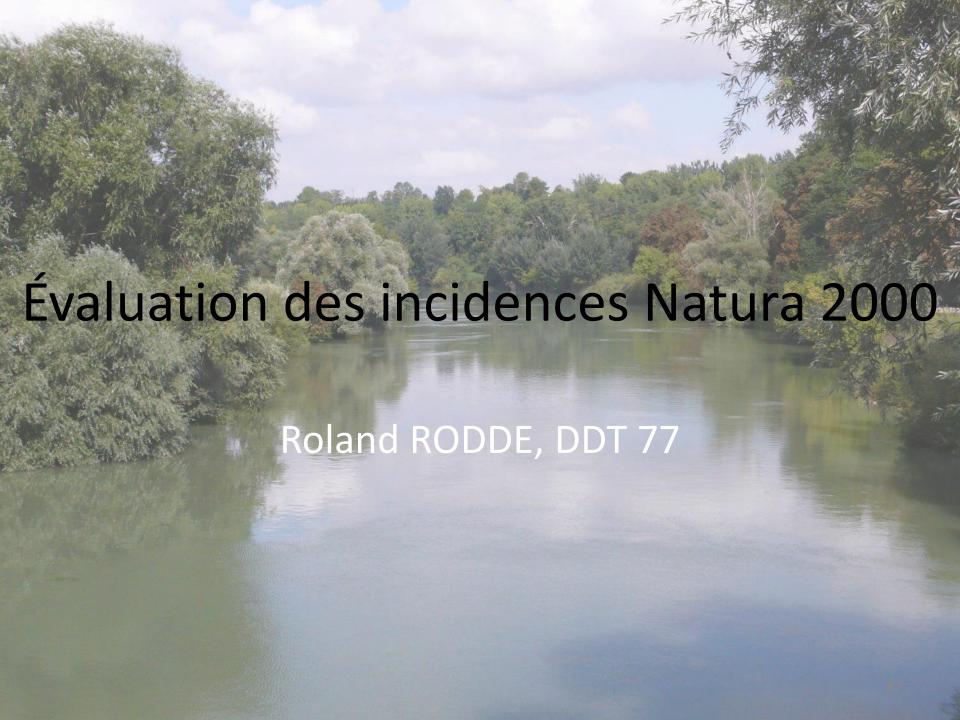
Pré du Refuge, Lesches

L'exposition itinérante









Activités soumises à évaluation : deux types de listes

Les listes portant sur les régimes d'encadrement administratifs existants:

- •une liste nationale applicable sur l'ensemble du territoire (art. R414.19 du code de l'environnement) ;
- •une liste locale établie par chaque préfet de département (Liste locale 1).
- → l'EIN est jointe au dossier de déclaration/autorisation/enregistrement et déposée auprès du service instructeur habituel (préfecture, sous-préfecture, collectivités, etc.).

Ex : dossier loi sur l'eau, manifestation sportive, permis d'aménager, autorisation ICPE, etc.

Tous les projets de LL1 dans la ZPS : http://seine-et-marne.n2000.fr/

Accueil » En savoir plus » Les études d'incidences Natura 2000 » Le contexte et les principes réglementaires » la première liste locale » ZPS FR 1112003 Les Bourles de la Marne

ZPS FR1112003 Les Boucles de la Marne

Item de l'arrêté préfectoral n° 2011/DDT /SEPR/110	Procédures administratives	Cartes d'assemblage de situation	Cartes de découpage
> 2-1-3	Déclaration d'Intérêt général pour la mise en œuvre du programme pluriannuel d'entretien et de gestion des cours d'eau visée à l'article L.215-15 du code de l'environnement, lorsque que les opérations sont situées en totalité ou en partie à l'intérieur du périmètre de l'un des sites Natura 2000 cité à l'article 1er.	2	2A, 2B, 2C, 2D, 2E, 2F
2-1-4	Schéma départemental de gestion cynégétique prévu aux L. 425-1 à L. 425-3-1 code de l'environnement, en ce qu'il concerne un ou plusieurs sites Natura 2000 cité à l'article 1er le justifiant.	2	2A, 2B, 2C, 2D, 2E, 2F

Activités soumises à évaluation : deux types de listes

Une liste constituant un régime propre d'autorisation au titre de N2000:

- •une liste locale établie par chaque Préfet.
- → projet non encadré par d'autres réglementations. L'EIN est à déposer auprès de la DDT 77 (Guichet unique).

Accueil » En savoir plus » Les études d'incidences Natura 2000 » Le contexte et les principes réglementaires » la seconde liste locale » ZPS FR1112003 Les Boucles de la Marne

ZPS FR1112003 Les Boucles de la Marne

Item du décret n° 2011-966 du 16 août 2011	projets concernés	Cartes d'assemblage de situation	Cartes de découpage
6	Premiers boisements pour une superficie de boisement ou de plantation supérieure à 0,15 hectare	7	7A, 7B, 7C, 7D
7	Retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de cinq ans ou de landes	2	2A, 2B, 2C, 2D, 2E, 2F
21	Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais d'une surface supérieure à 0,01 hectare (seuil loi sur l'eau : 0,1 hectare)	2	2A, 2B, 2C, 2D, 2E, 2F
29	Arrachage de haies	9	9A, 9B, 9C, 9D
30	Aménagement de parc d'attractions ou d'aire de jeux et de sports d'une superficie inférieure ou égale à 2 hectares	2	2A, 2B, 2C, 2D, 2E, 2F
35	Création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste	2	2A, 2B, 2C, 2D, 2E, 2F

Clause filet → activité ou document ne faisant partie d'aucune liste.

Objectifs de l'EIN2000

Concilier les enjeux avec le projet

Le projet peut être :

- * un document de planification* un projet d'activité ou d'aménagement
- * une manifestation en milieu naturel

Il risque d'y avoir des incidences sur un site Natura 2000 (destruction d'un habitat naturel, perturbation d'une ou plusieurs espèces *d'intérêt* communautaire...)?

→ L'évaluation des incidences Natura 2000 va permettre de concevoir le projet le plus compatible possible avec la préservation du site Natura 2000.



Contenu de l'EIN2000

L'évaluation présente successivement :

- 1. description du programme ou du projet + carte de situation par rapport au site N2000 ou au réseau des sites N2000 retenus pour l'évaluation ;
- 2. analyse de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces pour lesquels le ou les sites concernés ont été désignés et les objectifs de conservation identifiés dans les documents d'objectifs établis pour ces sites ;
- 3. analyse démontrant si le programme ou projet seul ou, le cas échéant, en conjugaison avec d'autres programmes ou projets, a ou non des effets directs ou indirects, temporaires ou permanents, sur l'état de conservation des habitats et des espèces pour lesquels les sites ont été désignés ;
- 4. mesures envisagées, le cas échéant, par le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire pour supprimer ou réduire les conséquences dommageables du programme ou projet sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces du ou des sites concernés, pendant ou après sa réalisation, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes;
- 5. conclusion sur l'atteinte portée ou non par le projet ou le programme à l'intégrité du site N2000

Principes de l'EIN2000

- proportionnée aux enjeux du site et à l'envergure de l'activité (mais doit examiner l'ensemble des aspects de l'activité);
- s'assurer de la conformité des projets avec les objectifs de conservation des sites ;
- ciblée sur habitats et espèces d'intérêt communautaire ;
- cas de dispense : contrats et chartes Natura 2000 ;
- responsabilité du pétitionnaire : à sa charge.

Cas d'un dossier avec incidences (niveau non significatif)

→ mesures de suppression ou de réduction de l'incidence



Un projet portant atteinte à l'intégrité d'un site N2000 ne peut être autorisé que sous trois conditions :

Xabsence de solutions alternatives ;

X raisons impératives d'intérêt public majeur ;

X mesures compensatoires pour préserver la cohérence globale du réseau N2000.

→ Information de la commission européenne.

Outils d'aide et documentation

« Petits projets » :

Pour les « petits » projets ou projets sans incidence, l'EIN2000 peut être rapide. Un formulaire d'évaluation simplifié est disponible sur le site http://seine-et-marne.n2000.fr/

« Gros » projets :

Pour les « gros » projets ou susceptibles d'avoir des incidences sur un site Natura 2000, une étude plus approfondie est nécessaire.

Un canevas dossier complet d'évaluation des incidences est disponible sur le site http://seine-et-marne.n2000.fr/

Cartes des sensibilités écologiques : http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/les-boucles-de-la-marne/evaluation-des-incidences

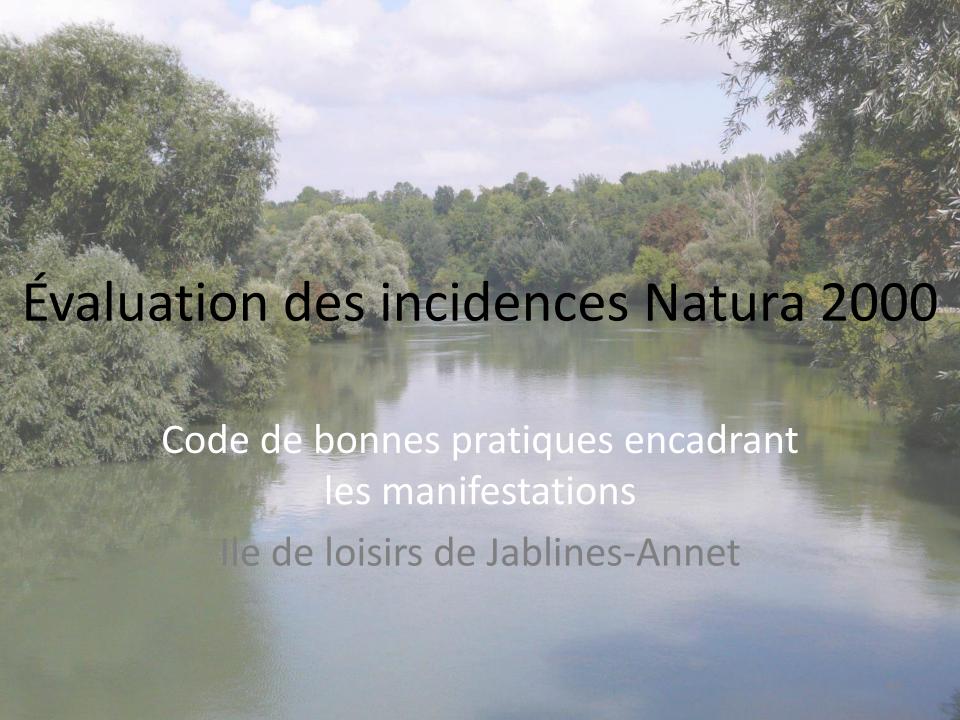


Référent départemental Natura 2000

DDT 77 – Service Environnement et Prévention des Risques – Pôle Forêt, Chasse, Pêche et Milieux Naturels.
288 rue Georges Clemenceau, Parc d'Activités - 77000 Vaux-le-Pénil Adresse postale : B.P 596 - 77005 Melun cedex http://www.seine-et-marne.gouv.fr/

Alix REISSER Chargée de mission Natura 2000 Tel: 01 60 56 72 96 alix.reisser@seine-et-marne.gouv.fr



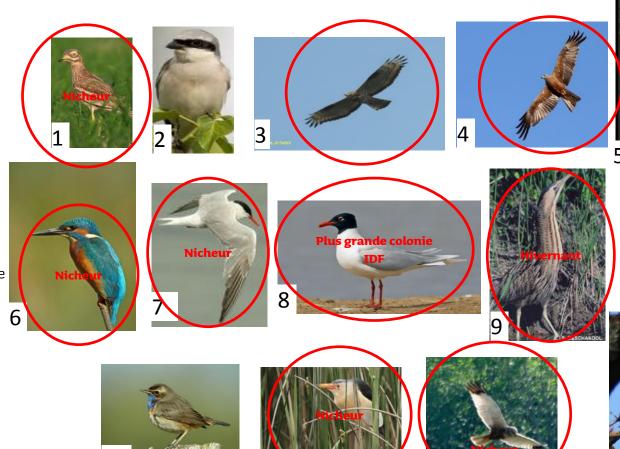


Natura 2000 dans la Boucle de Jablines-Annet



Espèces à l'origine de la désignation du site

- 1 Œdicnème criard
- 2 Pie-grièche écorcheur
- 3 Bondrée apivore
- 4 Milan noir
- 5 Pic noir
- 6 Martin-pêcheur
- 7 Sterne pierregarin
- 8 Mouette mélanocéphale
- 9 Butor étoilé
- 10 Gorgebleue à miroir
- 11 Blongios nain
- 12 Busard des roseaux
- 13 Pic mar
- ... présentes sur l'île de loisirs de Jablines Annet





Contexte

Mouette mélanocéphale

Île de loisirs de Jablines – Annet

Des zones humides remarquables,...

- Roselières, grèves alluviales
- Nidification : Busard des Roseaux, Mouette mélanocéphale,...
- Hivernage : Butor étoilé, Nette rousse, Garrot à œil d'or, Harle piette



... et un espace de loisirs

- Nombreux événements sportifs > 300 p., activités variées
- Règlementation d'évaluation des incidences Natura 2000 (EIN) parfois non respectée





Jusqu'à 15 000 personnes sur les plages



Solution envisagée

Code de bonnes pratiques encadrant les manifestations sportives

Approuvé par délibération du conseil syndical du 27 février 2018 En vigueur après validation par le comité de pilotage Natura 2000

Signé par l'organisateurs d'une manifestation sportive = EIN si respecté



Entendu cet exposé.

VU l'arrêté ministériel du 12 avril 2006 plaçant la Base de Loisirs de Jablines-Annet sous la désignation « Site Natura 2000 »,

VU le décret N°2010-365 du 9 avril 2010 créant la liste nationale relative à l'évaluation des incidences Natura 2000,

VU le décret N°2011-966 du 16 août 2011 relatif au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000,

CONSIDERANT que l'engagement de l'organisateur dans le code de bonnes pratiques vaut évaluation d'incidences.

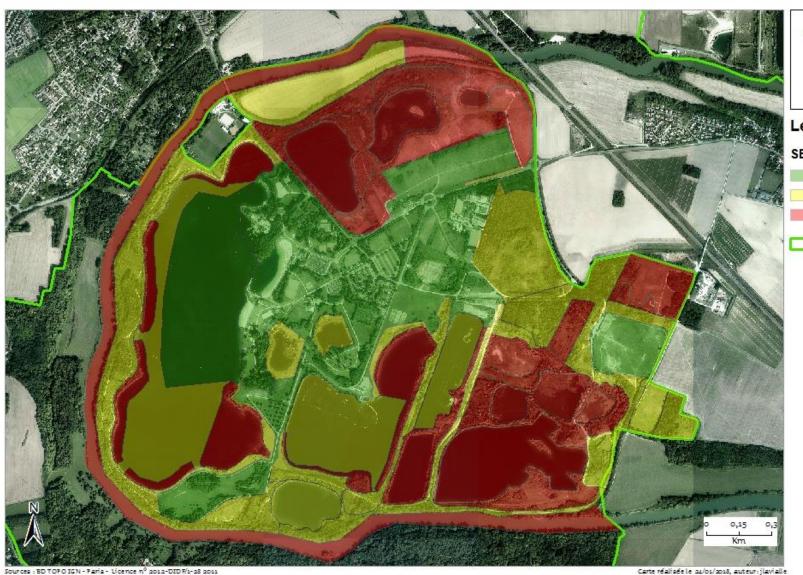
LE CONSEIL SYNDICAL après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE le principe d'établir un code des bonnes pratiques, AUTORISE le Président à signer les documents nécessaires à cet effet.

> Pour extrait conforme Le Président, Jean-Michel BARAT

Syndicat Mixte d'Études d'Aménagement et de Gestionde la Base de Plein Air et de Loisirs de Jablines/Annet 77450-3/ABLINES Tél.: 01 60 26 04 31 - Fax : 01 60 26 52 47

EIN manifestations sportives

Projet de code de bonnes pratiques





Légende

SENSIBILITE

1 : zone loisirs

2 : zone intermédiaire

3 : zone sensible

zones Natura 2000 directive Oiseaux

(ZPS)





★ îledeFrance



En discussion: Pour aller plus loin ...

Encadrement des activités

- Communication lors des manifestations
- Information des usagers
- Zones de pêche et baignade interdite : surveillance

Gestion écologique des zones naturelles

- Contrats Natura 2000 : 50% de subvention FEADER
- Espaces de nature réservés ?

Signature de la Charte Natura 2000









Programme prévisionnel d'actions

2018

- Suivis Oedicnème criard, Blongios nain LPO IDF
- Convention de partenariat SUEZ : suivi ornithologique Sablières Capoulade
- Appel à projets PAEC Boucles de la Marne (agrément 2019-2021)

2019

Mise à jour plaquette de communication Natura 2000



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER): l'Europe investit dans les zones rurales

Merci pour votre attention

Jeanne LAVIALLE
Chargée de mission Natura 2000
ilavialle@aev-iledefrance.fr
01 83 65 38 89 – 06 12 84 80 62



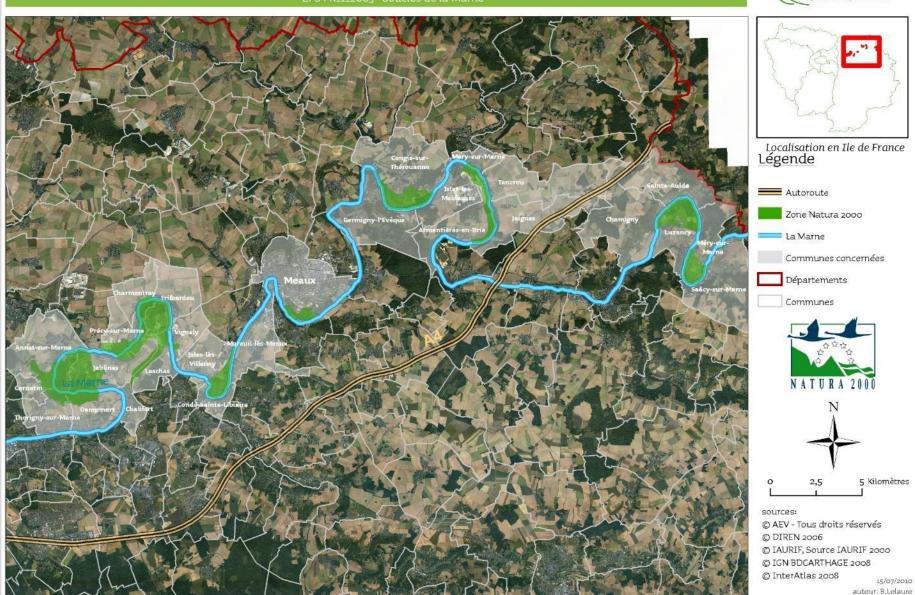


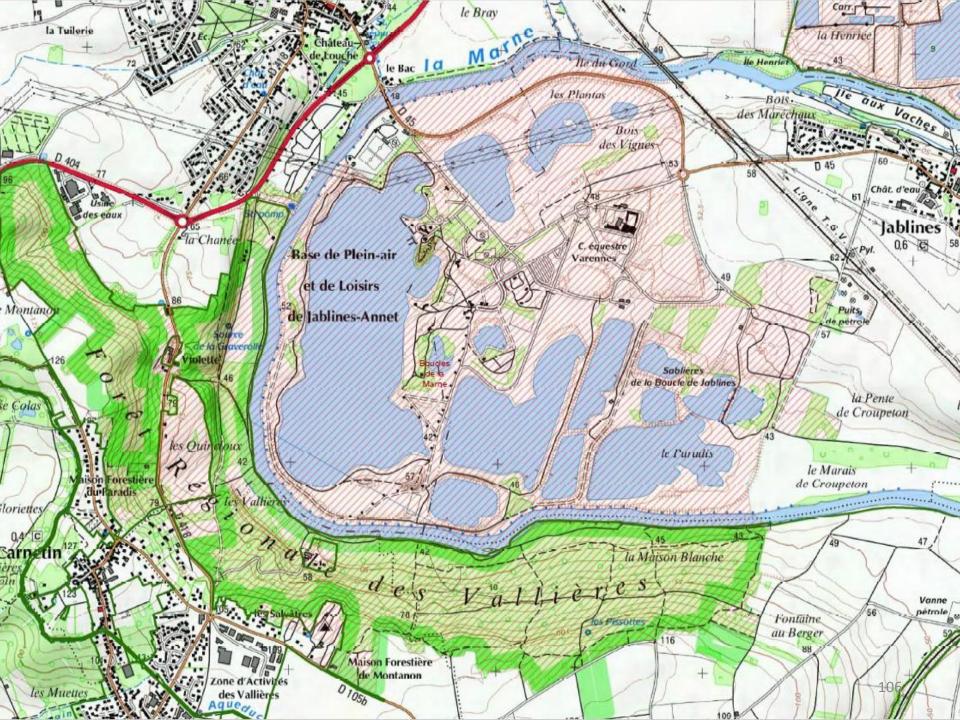




Site Natura 2000 des Boucles de la Marne

ZPS FR1112003 "Boucles de la Marne





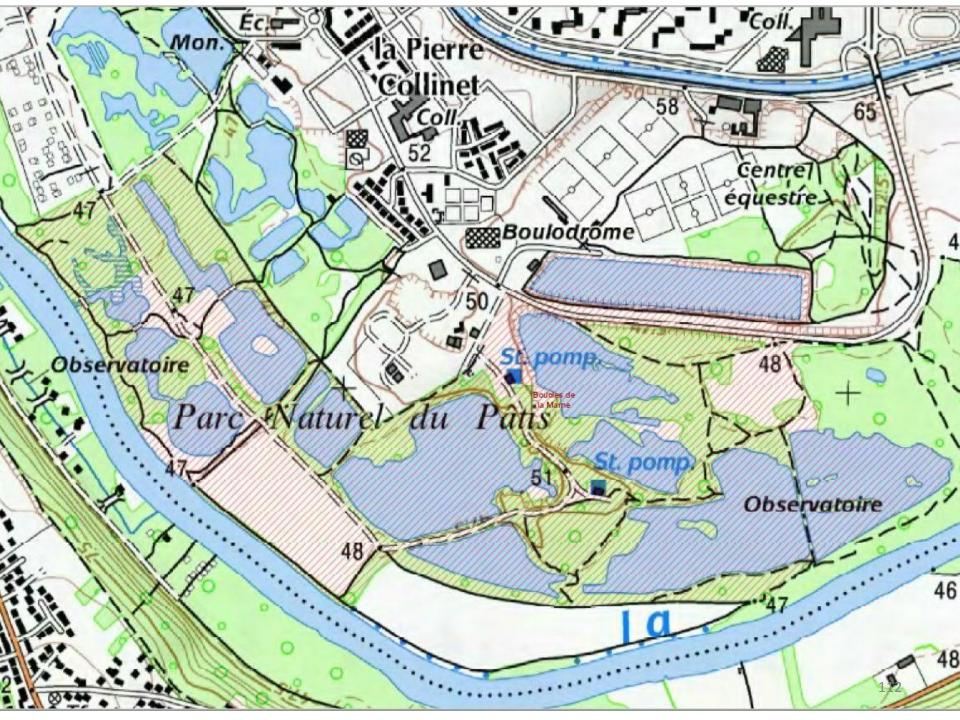




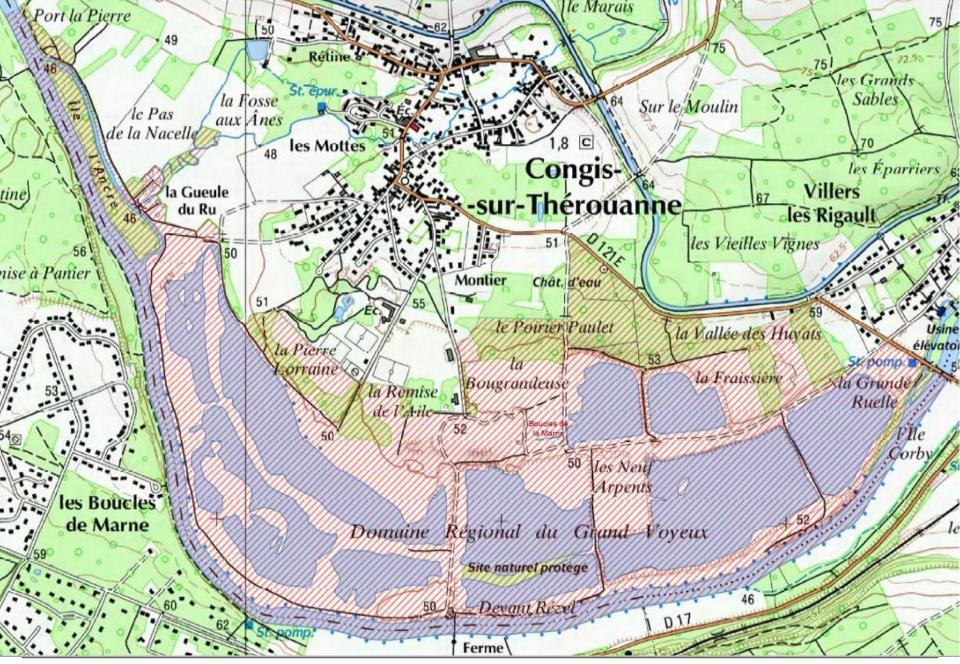


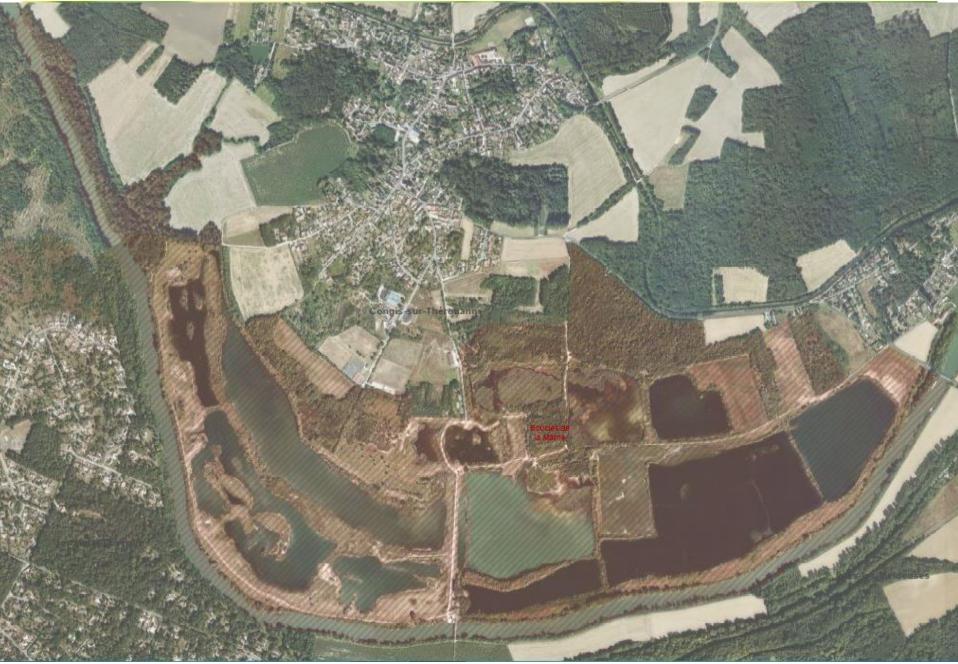












Agence des Espaces Verts de la région Ile-de-France











